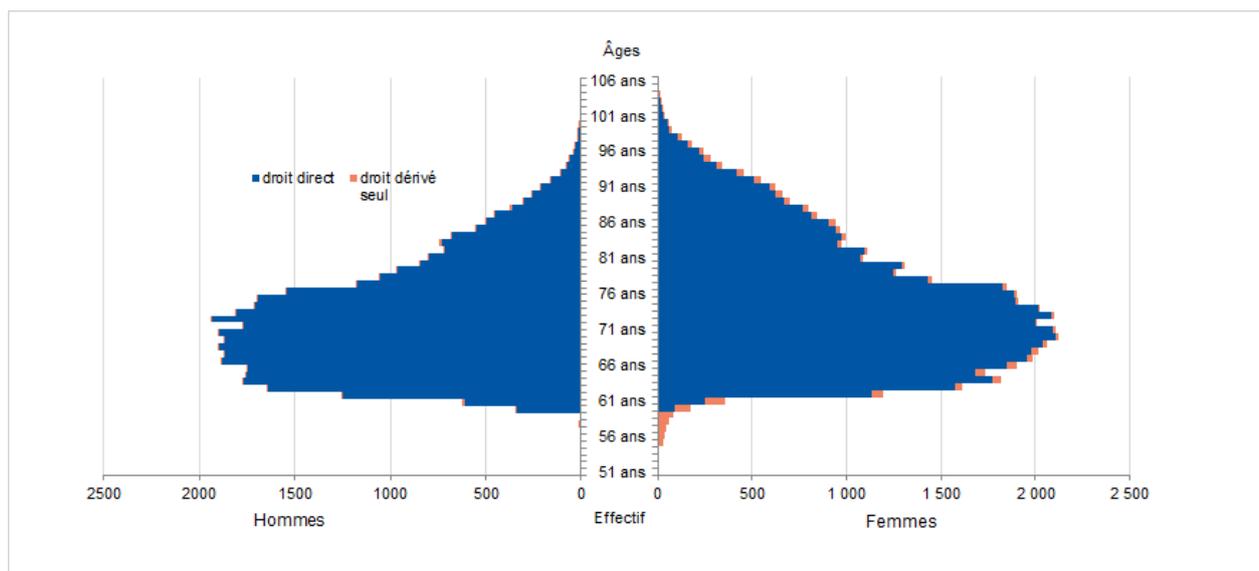


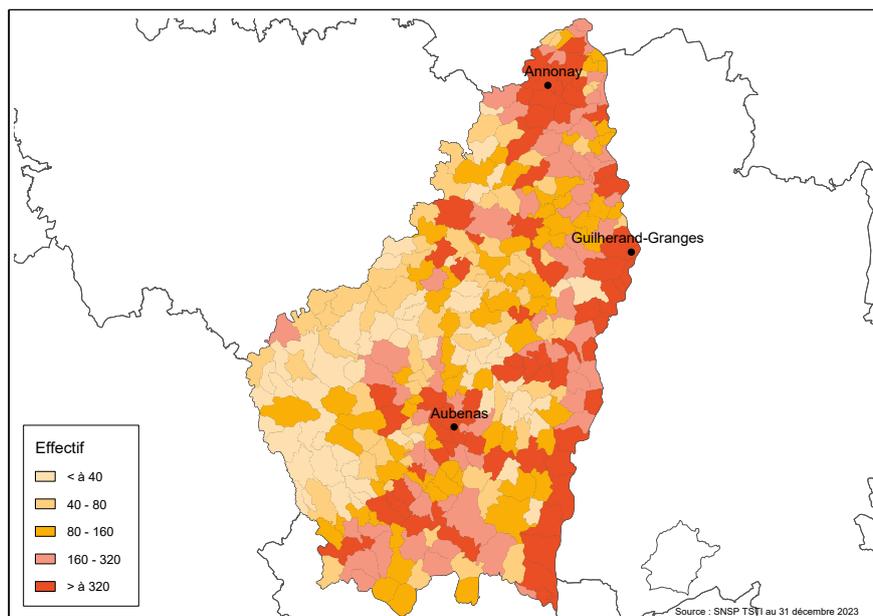
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 064	3 012	5 076
Droits directs (retraites personnelles)	1 868	1 973	3 841
Droits dérivés (retraites de réversion)	196	1 039	1 235
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	123	209	332
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	603	195	798
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,7 ans	63,2 ans	63,0 ans
Droits dérivés	76,9 ans	74,5 ans	74,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Hommes	Femmes	Ensemble	
Nombre total de retraités	39 250	47 202	86 452
Retraités percevant un droit direct seul	37 677	34 340	72 017
Retraités percevant un droit dérivé seul	213	1 459	1 672
Retraités percevant les deux à la fois	1 360	11 403	12 763
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,1%	3,5%	3,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 687	3 601	14 288
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,5 ans	75,4 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	937 €	729 €	823 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,9%	49,5%	35,8%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Annonay</b>			
Nombre total de retraités	1 842	2 476	4 318
Retraités percevant un droit direct seul	1 765	1 658	3 423
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	72	74
Retraités percevant les deux à la fois	75	746	821
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	5,4%	5,0%
<b>Guilherand-Granges</b>			
Nombre total de retraités	1 359	1 938	3 297
Retraités percevant un droit direct seul	1 317	1 420	2 737
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	42	46
Retraités percevant les deux à la fois	38	476	514
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,0%	2,0%	1,6%
<b>Aubenas</b>			
Nombre total de retraités	1 251	1 928	3 179
Retraités percevant un droit direct seul	1 201	1 341	2 542
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	69	76
Retraités percevant les deux à la fois	43	518	561
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,9%	6,0%	6,0%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)